FONDE EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 14 Octobre 1919

LE NUMERO 10 CENTIMES

L'ABANDON DES Régions dévastées

La Reconstitution compromise par l'incurie du gouvernement, — Le Nord aura-t-il son Marcellin Albert ?

Il y a quelque huit jours, dans les colonnes de ce journal, Louis-Louis, président du Syndicat de la Petite Batellerie, signalait que 1,200 péniches, oui, 1,200, étaient amarrées en Seine et que les propriétaires ne demandaient pas mieux que de les utiliser pour le service de reconstruction des régions dévastées.

Louis-Louis faisait aussi connaître que plusieurs centaines de ces péniches avaient été réclamées pour des chargements de houille dans la région de Béthune et qu'une démarche avait été faite auprès du Ministre des Régions libérées par une délégation de son Syndicat pour que ces péniches ne fassent pas le voyage Paris-Béthune à vide, puisque dans toutes les régions dévastées les matériaux faisolent défaut.

Rien n'y fit. Un Ministre propose et dispose, mais n'est pas là pour recevoir des conseils. Et les péniches **vinrent à vide dans nos régions où tout manque,** matières premières et matériaux de reconstruction.

On réclame cependant du charbon et on a raison: L'hiver approche et les malheureux, malgré les belles promesses, malgré les circulaires ministérielles, malgré les beaux discours, peuvent commencer à s'entraîner à grelotter, car aucune activité n'est apportée pour pousser à la reconstitution des Mines.

Que dit M. Cabezon, ingénieur principal des Mines de Flines-lez-Raches, dans une très récente lettre adressée au Syndicat des Mineurs du Nord ? Lisez :

« En outre, je me permets de vous faire remarquer que nos travaux de déblaiement sont terminés. N'ayant rien reçu comme matériel de reconstruction, il faut s'ingénier pour ne pas être obligé de licencier le personnel à l'entrée de l'hiver, et malgré tout, je ne suis pas certain de pouvoir l'occuper longtemps, puisque l'on ne me fait entrevoir l'arrivée des matériaux et de force motrice qu'au printemps prochain ».

C'est net et précis : les mines elles-mêmes manquent de matériaux et ce n'est pas à Flines seulement qu'il en est ainsi. A l'Escarpelle, à Anzin et dans les autres Compagnies, les conditions sont les mêmes.

Ce qui n'empêche pas que demain on viendra dire que tout est mis en œuvre pour activer la reconstruction des Mines.

Matières premières et matériaux de reconstruction abondent dans la région parisienne, et l'incurie ministérielle oblige 250 péniches à faire un voyage à vide, bien que ces dernières pour effectuer le voyage, soient dans l'obligation de traverser toutes les régions dévastées.

Le secrétaire du Syndicat de la Batellerie, en signalant ces agissements, a droit à la reconnaissance de nos régions. Mais cela sera-t-il retenu par ceux qui nous dirigent et nous gouvernent ? Il est permis d'en douter. Il est à croire que par leurs agissements, ils cherchent à susciter la venue d'un Marcellin Albert qui pourrait bien se dresser un jour, brandissant fermement le drapeau des revendications des régions dévastées.

Assez de promesses ! Assez de discours ! Des actes !

L'hiver approche, et il y a des êtres qui, depuis dix mois, vivent dans les caves. Il y a donc urgence à ne pas les y laisser mourir.

Ch. QUINTIN,
Secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Nord.

LE SCANDALE des Colonies de Vacances de Gravant dans l'Yonne

Il y a six semaines tous nos petits moïches que la guerre avait plus durement frappés que leurs camarades de classe étaient en liesse, ils exultaient de joie et de contentement. Dans chaque village sinistré de notre arrondissement de Béthune une sélection avait été faite parmi les plus ravagés par les privations et la maladie, pour y être conduits dans une colonie de vacances qui se trouve dans le département de l'Yonne.

Les parents partageaient la liesse de leurs progénitures, pensez-vous, quelle aubaine ! pendant un long mois ces petits déshérités de la nature sur qui la guerre avait manifesté son empoignante cruauté allaient respirer le grand air pur de la campagne, courir les prés, manger du pain blanc à rassasier de bonne friandises, boire de bonnes boissons hygiéniques, en un mot ils pensaient rattraper beaucoup sur leur santé par trop éprouvée. C'est du moins le langage que ces braves dames de la Croix-Rouge nous avaient tenu, le dois dire que ces honorables personnes ne sont nullement visées par ces lignes.

Hélas ! mille fois hélas ! triste désenchantement, au lieu du Paradis rêvé ce fut l'enfer. De mémoire d'évacués jamais nos enfants n'ont été soumis à ce régime de forçats, le mot n'est pas trop rude, à tel point que la municipalité de Saillaumines se propose d'en saisir le Procureur de la République.

Ce fut en vrai le régime des restrictions pendant un mois : thé anigais le matin, une seule fois du café, ni beurre, ni saindoux, macaroni à chaque repas, une cuisine dégoutante servie par qui, par nos frères de race jaune ; les annamites que l'on retrouve partout, ces fils du ciel proposés au ravitaillement de ces frêles estomacs nullement préparés à ce régime de tranchées.

Parlerons-nous des baraquements ouverts à tous les vents laissant irruption jusque sur les lits, des lacs d'eau autour des demeures. Et les soins corporels ? un seul bain pour trente jours, résultats : nos enfants sont revenus couverts de vermine, les poux sur tout le corps à tel point qu'il a fallu passer la tondeuse dans les chevelures soyeuses de bon nombre de fillettes.

Ces enfants sont mûrs pour l'hôpital.

Je ne voudrais pas faire sans citer une drôlesse, maîtresse dans l'art de manier le fouet, cette personne se croyait peut-être sur une foire pour se servir d'une matraque afin d'obtenir une discipline parmi ce petit monde. L'effet moral fut tellement terrible sur certains élèves qu'un de ceux-ci a voulu se suicider, ce ne fut que grâce à une intervention rapide que l'on ait pas eu à déplorer ce désastre.

Je me demande si une enquête n'est pas nécessaire après de pareils faits. Il serait intéressant de connaître les responsables. En tout cas à la colonie scolaire de Cravant l'on possède une drôle de conception du réconfort moral et matériel. Heureusement que cette expérience n'a duré qu'un mois qu'en serait-il advenu autrement Est-ce possible de nous avoir renvoyé des moïches pleins de vermine, et de jolies fillettes à qui l'on avait tondu les cheveux, le désespoir des parents faisait peine à voir. Il y a de quoi. Aussi avec eux nous partageons leur indignation. Il on se souviendra pendant longtemps parmi la population enfantine des colonies de vacances de Cravant.

Charles CHOQUET, Maire d'Harnes.

Le Port de Dunkerque

Le rapport de M. Défossé sur le projet d'agrandissement ::

Nous avons déjà indiqué ici les grandes lignes du projet d'agrandissement du port de Dunkerque, où l'on accomplirait pour 180 millions de travaux. L'avant port serait élargi, une grande écluse s'ouvrirait sur deux vastes bassins nouveaux, une gare à eau et un canal de navigation intérieure, compléteraient cet ensemble.

M. Défossé, député du Nord, vient de déposer à la Chambre le rapport dont la Commission des Travaux Publics l'avait chargé et il conclut à l'adoption du projet du gouvernement.

On lira avec intérêt ce passage de son rapport de Dunkerque :

Malgré sa situation vraiment exceptionnelle et sa position à l'extrême frontière du Nord de la France, le port de Dunkerque n'a pas été jusqu'ici un port de trafic international au sens propre du mot et sa zone d'action est restée limitée par suite de la concurrence des ports voisins : Rotterdam et Anvers, pour ne citer que les ports continentaux.

La région parisienne ne lui donne qu'un trafic composé de sucres à l'exportation, des phosphates et de nitrates à l'importation, mais par contre Dunkerque constitue le vrai débouché de toutes les régions du Nord et de l'Est de la France.

Ajoutons d'ailleurs que, par le fait de sa situation et de ses moyens d'accès, il n'a pas le privilège exclusif du trafic de ces départements dont l'activité renaissante aura, dans un avenir prochain, rétabli et développé la richesse. Jusqu'ici, il n'a pu lutter contre Anvers à armes égales, et nous croyons du plus haut intérêt d'indiquer ci-après comment s'établit aujourd'hui la répartition des courants commerciaux entre ces deux ports concurrents.

Les principales eaux de l'infériorité de Dunkerque sont les suivantes :

Pour une partie importante du territoire français, indépendamment de toute considération économique ou technique, la distance à Anvers est moindre que la distance à Dunkerque.

Il y a 126 kilomètres de Hautmont à Anvers, et 157 de Hautmont à Dunkerque ; 311 de Briey à Anvers (par Ecouvicz), et 394 de Briey à Dunkerque ; 230 kilomètres de Villerupt à Anvers (par Mont-St-Martin), et 385 kilomètres de Villerupt à Dunkerque.

Anvers a pu, de plus, par des tarifs spéciaux de chemins de fer, détourner des expéditions que le jeu naturel des tarifs publiés aurait dû appeler à Dunkerque ;

L'équilibre ne peut, sur ce point, être établi que par un remaniement des tarifs de chemins de fer belges et français, et surtout par la création du canal du Nord-Est, qui assure à Dunkerque la plus courte distance dans les bassins ferrifères et charbonniers de la Lorraine.

D'autre part les navires trouvent jusqu'ici à Anvers des facilités plus grandes. L'Escaut a 7 m. 30 de profondeur minimum sous basse mer moyenne entre le port et le point dit Kruisschiens et 8 m. 30 en aval sur une largeur de 200 mètres. Des quais importants ont été construits avant que l'encombrement se soit fait sentir ; des bassins étendus ont été creusés de manière à recevoir sans difficulté les grands navires rapides.

La place ne manque donc jamais à Anvers, et c'est pour lui un gros avantage. Aussi la lutte entre les deux ports était-elle des plus difficile avant la guerre. Toutefois, pour la région très commerçante de Lille-Roubaix, il y a pour Dunkerque un avantage très net par la voie ferrée, ce qui lui assure une grosse partie du trafic. Toutefois, certaines compagnies de navigation française ou étrangères et certains transitaires de Dunkerque ont su, par une lutte de tous les instants, par des sacrifices consentis, par des facilités de toute sorte accordée à leur clientèle, compenser en partie cette infériorité relative. Il n'en est pas moins vrai que plusieurs lignes régulières de Dunkerque ne se maintiennent qu'à force de lutter et d'habileté commerciale.

Ce bref exposé suffit à montrer la nécessité, pour le relèvement économique de la partie nord de la France, de mettre le port de Dunkerque en mesure de répondre aux besoins du trafic d'une région aujourd'hui cruellement meurtrie, mais dont la vitalité, la foi dans l'avenir et l'amour du travail auront bientôt suscité de nouvelles richesses, au nombre desquelles figurent maintenant en première ligne l'exploitation du bassin ferrifère lorrain, dont les ressources sont évaluées à un minimum de 2 milliards et demi de tonnes. La teneur en fer des minerais de Briey, du Luxembourg et de la Lorraine varie de 30 à 38 c. et la quantité de phosphore est sensiblement constante, ce qui dispense les usines d'analyses laborieuses et de coûteux triages et donne au minerai de Lorraine, à teneur égale, une supériorité marquée sur les gisements suédois de Kirunavara de Gellivare. Il est ailleurs à présumer que l'Allemagne continuera à recevoir la majeure partie de ces derniers minerais, mais l'Angleterre, qui n'a pas assez de mines pour sa production et qui ne trouvera bientôt plus assez de matières premières en Espagne, aura, selon toute probabilité, recours au fer lorrain. Il faut à tout prix éviter que ce trafic qui peut être énorme, ne soit capté par Anvers. En dehors des améliorations des voies navigables et des revisions de tarifs, qui n'échapperont pas, nous en avons l'assurance, à l'attention du Gouvernement, il paraît bien que la question est dominée par l'extension et l'amélioration du port de Dunkerque, même si on ne tient pas compte de l'importation en France des fines cokes anglaises à destination des hauts fourneaux de l'Est.

Il faut, par suite, augmenter l'établissement maritime de Dunkerque.

Nous ne manquerons pas de sucre

LES RAFFINEURS L'AFFIRMENT

Paris, 12 octobre. — MM. Lebaudy, Letort et Sommier, raffineurs de sucre, questionnés sur l'importance des stocks de sucre, en France, ont déclaré que la crise était désormais conjurée et que les quantités disponibles continueraient à s'accroître dans l'avenir.

Ils ont ajouté, toutefois, que la situation ne pourra redevenir normale avant quelques années tant que dureront les crises du transport et du charbon et tant que ne seront pas reconstruites les nombreuse raffineries détruites au cours de la guerre.

Ils ont constaté l'effort énorme accompli dans les régions libérées, notamment dans le Cambrésis, où la presque totalité des terres cultivables sont ensemencées.

D'autre part, le sucre américain et allemand commence à arriver en quantités intéressantes.

MM. Lebaudy, Letort et Sommier ont été reçus par M. Noulens, au Ministère de l'Agriculture.

Le Traité de Paix va entrer en vigueur

Paris, 12 octobre. — Il est vraisemblabe que le décret portant ratification du traité de Versailles paraîtra demain au « Journal Officiel ». En conséquence, le traité de paix avec l'Allemagne ayant été ratifié par trois grandes puissances deviendra exécutoire aussitôt après l'échange des ratifications qui interviendra dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Violente tempête en Méditerranée

Toulon, 12 octobre. — Les vents de l'est ont déchaîné en mer une violente bourrasque, obligeant les petits bâtiments à chercher refuge dans les ports de la côte. De nombreux voiliers fuyant la tempête ont dû relâcher au creux St-Georges, en attendant une accalmie pour continuer leur route. Le vapeur «Argonge» qui se rendait de Marseille en Syrie, avec 150 réfugiés grecs et syriens, rapatriés, a dû rebrousser chemin et venir s'abriter à Toulon. Le mauvais temps continue à régner sur la mer.

CHRONIQUE FANTAISISTE

CIRCENSES !

J'ai rencontré sur les boulevards un de mes amis qui, bien que né à Suresnes, est un Parisien très averti. Il avait l'air excessivement embêté et arborait, comme on dit dans le monde, une g... ie empoisonnée. Comme je m'informais avec sollicitude de sa santé :

— « Excellente, affirma-t-il, excellente. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous vivons dans des temps très tristes. Ça ne marche pas du tout ! »

Je ne pus que convenir avec mon ami qu'en effet ça ne marchait pas du tout, et, heureux de trouver quelqu'un qui reconnaissait que tout n'allait pas pour le mieux dans la meilleure des Républiques possibles, je me répandis en amères constatations des maux dont souffre le pays.

— « Il est certain, dis-je, que pour peu que cela continue, il faudra bientôt s'appeler M. de Rothschild pour s'offrir deux œufs à la coque avec des mouillettes de pain beurré. Un lapin coûte autant qu'un veau d'avant la guerre, et pour le prix d'une vache, on avait dans le temps une maison avec un jardin. Nous en serons bientôt réduits à nous habiller d'un timbre à quittance et à nous chauffer cet hiver au feu de l'éloquence que M. Loucheur dépense à nous promettre du charbon.

» Les transports vont de mal en pis ; les marchandises partent quelquefois, mais n'arrivent jamais ; les trains de voyageurs n'entrent en gare que le lendemain du jour fixé pour leur arrivée ; l'autobus est toujours complet et les taxis introuvables. Les télégrammes vont moins vite que les lettres et le téléphone est sourd-muet.

» Et encore, mon vieux, ne nous plaignons pas trop. Mais là-bas, dans les pays où la guerre a semé la dévastation et, pendant quatre ans, accumulé les ruines, il y a des gens qui, bravant tout, souffrent encore plus du froid et de la faim. Quand le soir tombe sur les plaines en friches, il n'y a dans les cagnac exposées aux quatre vents ni gaz ni électricité. C'est à ceux-là qu'il faudrait penser et servir avant tous les autres. Et on les abandonne dans leur désert, où ils ne comptent que sur eux-mêmes et sur leur énergie et leur volonté de vaincre. C'est pour ceux-là surtout que ça ne va pas. Ah ! bon Dieu non ! ça ne va pas ! »

Mon ami m'écoutait parler avec des yeux ronds comme si je lui avais tenu un discours en langue syriaque.

— « Ah ça ! dit-il, qu'est-ce que tu me chantes avec ta vie chère, ta crise des transports et tes pays dévastés ? Mais tu n'es pas à la page ! Tu ne sais donc pas que nous sommes en pleine grève des théâtres, que peut-être demain les cinémas vont fermer et qu'après-demain plus un seul « dansing » n'ouvrira ses portes. Jamais Paris n'a vu pareille chose. Le Gouvernement manque à tous ses devoirs s'il ne prend pas des mesures énergiques pour en finir avec cette situation. A quoi donc pense Clémenceau ? Ça ne peut plus durer, où bien l'on verra ce que c'est que la colère de Paris ! »

Et, mon ami s'éloigna, l'index pointé vers le ciel comme pour prendre l'Olympe à témoin des paroles prophétiques qu'il venait de prononcer, prédisant les pires catastrophes si la grève des spectacles n'était promptement enrayée.

C'était pourtant vrai. J'avais complètement oublié que depuis huit jours tout Paris et l'étranger qui fréquente Montmartre était privé d'admirer la divine Gaby Despissenlys dans le pas de la Langouste neurasthénique, et que le célèbre comique Lydio, désertant les planches, passait ses soirées à jouer à la manille aux enchères. J'avais oublié que les premières pages des grands quotidiens étaient remplies de ces douloureux événements et que les photographes se disputaient l'honneur de reproduire la face d'une vedette dont le côté pile avait été endommagé au cours d'une réunion tumultueuse.

Depuis les raids des gothas et les marmites des Berthas, la capitale n'avait pas connu d'aussi mauvais jours, et il faut vraiment avoir la noble candeur d'un provincial pour ne pas comprendre cette émotion.

Une vague de plaisir, autrement puissante que la fameuse vague de paresse, a déferlé sur Paris. Elle prime tout. Le souci de l'art n'y est pour rien : les inepties pornographiques font les plus fortes recettes. Le moindre boui-boui refuse du monde. On se bat à la porte des salles de danses, thés-tangos et autres sudatoriums. C'est une incroyable frénésie qui donnerait au visiteur étranger une singulière idée de la France s'il ne la jugeait que par sa capitale.

Le peuple romain, aux pires heures de la décadence, réclamait du pain et des jeux. On a simplifié la formule : « Circences ! » c'est le cri unique qui s'élève des hauteurs de Belleville comme du vaisseau de la Cité dont la proue fend les eaux de la Seine.

On ne s'en fait même plus pour le pain. Et ces symptômes seraient effrayants si cette mentalité était celle du pays tout entier.

Heureusement, le peuple qui vient de donner au monde le plus magnifique exemple des vertus guerrières qui ont illustré la prodigieuse histoire des Français, a conservé une âme saine et retrempée par la souffrance qui ne peut corrompre le foyer de véritable décadence autour duquel voltigent les papillons aux ailes dorées par les profits scandaleux.

C'est cette âme qui a sauvé le pays, c'est elle qui anime nos populations qui ont entrepris de le relever de ses ruines et qui se sont remises au travail avec une tenace opiniâtreté.

La voilà, la vraie France. Elle n'a rien de commun avec les snobs, les oisifs ou les détraqués pour qui la vie commence quand le soleil se couche. Mais ce qu'il faut éviter, c'est que ceux dont nous avons besoin pour nous relever et qui, penchés sur nous, soupèsent nos chances de résurrection, puissent tomber dans l'erreur de nous juger sur ce qu'il y a de plus mauvais chez nous.

Et c'est malheureusement ce que nous avons la déplorable manie de montrer avec la plus malencontreuse ostentation.

E. VERMEERSCH.

M. Poincaré à Nancy

LA REMISE SOLENNELLE DE LA CROIX DE GUERRE ET DE LA LEGION D'HONNEUR A LA CITE HEROIQUE.

Nancy, 9 octobre. — M. Poincaré a tenu à remettre solennellement à la ville de Nancy au cours d'une cérémonie spéciale la Croix de guerre et la Croix de la Légion d'honneur.

Le général Lyautey, résidant général de France au Maroc, accompagné de ses officiers d'ordonnance a tenu à s'associer à l'hommage rendu à sa ville natale. Ce'st à ce titre qu'il prend part à la fête de ce jour et qu'il reçoit le Président aux côtés des autorités de la ville.

Lorsque M. Poincaré apparaît, une ovation chaleureuse l'accueille. Il monte en automobile avec M. Simon, maire, Lebrun, ministre des régions libérées, député de Meurthe et Moselle. Le cortège présidentiel traverse la ville au milieu des acclamations enthousiastes et se rend place Stanislas où doit avoir lieu la remise des décorations.

LE DISCOURS DU PRESIDENT

Les années qui viennent de s'écouler, dit M. Poincaré, ont ajouté un chapitre glorieux à cette belle histoire de Nancy.

Pendant 50 longs mois, la ville de Nancy est restée un des principaux objectifs de l'armée allemande. Si elle n'a pas été investie, elle n'a pas en réalité cessé d'être assiégée. Pas un moment elle n'a faibli et l'ennemi a dû se retirer sans avoir pu mettre la main sur elle, mais il s'est comporté vis-à-vis d'elle comme vis-à-vis d'une vraie place de guerre et dans sa rage impuissante il l'a couverte de bombes et d'obus avec l'espoir sacrilège d'ensevelir sous les décombres les reguets de vos monuments.

Depuis plus d'un siècle, chaque fois que l'ennemi a envahi la France, il est entré dans vos rues presque sans coup férir. En janvier 1814, les troupes de la coalisation ont cantonné à Nancy comme à la première étape d'une promenade militaire. En 1870 vous avez vu arriver les uhlans dès le 13 août. Vous avez eu ensuite à supporter une dure occupation de trois années. Le traité de Francfort a tracé la nouvelle frontière à courte distance de vos faubourgs. Il vous a séparé d'une partie de cette Lorraine qui s'est toujours sentie indivisible d'esprit et de cœur. Depuis lors la menace allemande a continuellement plané sur vos têtes. Vous aviez conscience d'être aux avants-postes de la France, une sorte de sentinelle des armées.

Jamais vos vertus héréditaires n'ont eu plus tragique occasion de s'exercer qu'entre la fin de 1914 et novembre 1918. Au commencement d'août 1914 vous avez assisté avec une confiance enthousiaste à la mobilisation de ce 20e corps qui a pendant toute la durée de la guerre si brillamment participé aux plus rudes batailles. Dès le 9 août vous voyez avec anxiété les régiments s'aligner à la frontière traversant Nancy et s'embarquer pour une destination inconnue. Le 17 vous arrivait un cortège lamentable des réfugiés de Badonvillers qui vous disaient les atrocités commises par les allemands dans leur commune dévastée. Lunéville est occupée, l'ennemi est maintenant presque aux portes de Nancy. Que s'est-il passé ? Ce n'est que peu à peu que vous arrivez à vous l'expliquer. La première et deuxième armées françaises ont pris l'offensive le 14 août, mais devant nos armées, l'ennemi s'est fortement retranché, il a emprunté à la place de Metz une artillerie formidable et partout l'effort de nos troupes s'est brisé contre un mur d'airain. Il a fallu nous replier. Les allemands nous ont suivi, essayant de se jeter dans la trouée des Carmes. Ils se sont glissés vers Mortagne et le dimanche 23, leur 27e corps a défilé musique en tête dans les rues de Lunéville. Tout cependant n'est pas fini. Une bataille de huit jours, âpre et sanglante sur le Grand Couronné de Nancy. L'ennemi cherche à encercler Nancy par le Nord et par l'Est. L'Empereur d'Allemagne lui-même est venu, dit-on, pour assister de loin à ce combat et il prépare déjà son entrée triomphale à Nancy. Alors l'ennemi s'approche au terrain, il voit ses troupes fléchir et il quitte mélancoliquement son poste d'observation. Une véritable guerre de siège succède à la guerre de mouvements. Les Allemands ne nous laissent pas, du reste, oublier leur voisinage, avions, zeppelins artillerie lourde, rien ne vous est épargné.

LE MARTYRE DE NANCY

Voici les statistiques des projectiles tombés sur Nancy ; le long bilan de vos pertes : En 1914 : 80 obus, 38 bombes, 12 morts, 20 blessés ; en 1915 : 40 bombardements, 37 morts ; en 1916 l'année des gros canons à longue portée : 21 bombardements par avion, 16 par canons, 188 projectiles lancés ; 21 morts 52 blessés. En 1917 275 projectiles, 206 victimes, 102 tués. En 1918 : 13 bombardements par avions, 300 bombes, 50 morts. Voilà les chiffres douloureux que j'ai relevés. Votre supplice cependant a pris fin et lorsque je suis revenu cet été vous aviez presque oublié vos épreuves.

Mais, le Gouvernement de la République, Messieurs, vous a vu à l'œuvre. Il a voulu signaler votre belle conduite aux générations futures. En son nom et au nom de la France, je remets à la ville de Nancy, la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Une ovation indescriptible salue la prérogative du discours du Président de la République. Chapeaux et mouchoirs s'agitent au-dessus de la foule immense au milieu du bruit assourdi des multiples acclamations.

LA CITATION DE NANCY

Voici la citation de la ville de Nancy qui paraîtra demain « l'Officiel » :

Ville dont l'ardent patriotisme s'est affirmé magnifiquement au cours des épreuves de la guerre. Directement menacée, a résisté avec le plus beau courage à la bataille du Grand Couronné livré pour la défendre. Bombardée par avions, puis par canons à longue portée, n'a jamais malgré toutes les souffrances, perdu son sang-froid. A bien mérité de la Patrie. Croix de guerre.

LES GRÈVES DE BREST

LA VILLE EN ETAT DE SIEGE

Brest, 12 octobre. — En raison des grèves, quatre escadrons de cavalerie sont arrivés ce matin à Brest. Ils stationnent devant la Bourse du Travail et dans les différents quartiers de la ville. L'intérieur des banques, les grands magasins, les postes et tous les établissements publics sont gardés par les troupes. Au cours d'une manifestation qui a eu lieu ce matin, plusieurs coups de revolver ont été tirés. Il n'y a pas eu de blessés. Les secrétaires des syndicats à la Bourse du Travail ont demandé au préfet maritime de faire fermer les débits.

L'État de Siège est levé

Le texte du décret présidentiel

Paris, 12 octobre. — Le président de la République, sur le rapport du président du Conseil, ministre de la Guerre, du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du ministre de la Marine et du ministre de l'Intérieur.

Vu le décret du 2 août 1914 déclarant l'état de siège,

Vu la loi du 5 août 1914, maintenant l'état de siège pour la durée de la guerre, déléguant au président de la République le pouvoir de relever le présent décret sur avis du Conseil des ministres, vu l'article 6 de la loi du 27 avril 1916 modifiant la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, sur l'avis du Conseil des Ministres, en date du 7 octobre 1914, décrète :

Article 1er. — Est relevé l'état de siège déclaré dans les 86 départements français, territoire de Belfort, ainsi que les trois départements d'Algérie.

Article 2. — Le président du Conseil, ministre de la Guerre, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de la Marine, et le ministre de l'Intérieur, sont chargés chacun de l'exécution du présent décret.

(Signé) R. POINCARE.

Paris, le 12 octobre 1919.

LA CENSURE EST SUPPRIMÉE

Paris, 12 octobre. — Le président de la République Française, sur le rapport du président du Conseil, vu la loi du 5 août 1914, réprimant les indiscrétions de la Presse en temps de guerre, Vu l'article 5 de ladite loi délégiant au président de la République Française le droit de fixer par décret la date à laquelle elle cessera d'être en vigueur, décrète :

Article 1er. — La loi du 5 août 1914, réprimant les indiscrétions de la Presse en temps de guerre cessera d'être en vigueur à la date de la promulgation du présent décret au « Journal Officiel » ;

Article 2. — Le président du Conseil, ministre de la Guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 octobre 1919.

(Signé) R. POINCARE.

Pour le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre,
(Signé) Georges CLEMENCEAU.

M. Clémenceau ne sera plus candidat

Paris, 12 octobre. — Au cours de son discours au Sénat, M. Clémenceau a confirmé son intention de ne pas se représenter aux prochaines élections sénatoriales.

« Il ne m'arrivera plus d'être sénateur », a-t-il dit dans une phrase incidente qui a soulevé des protestations sur tous les bancs.

D'Annuzio refuse de quitter Fiume

L'ARMEE ET LA MARINE PARAISSENT SE SOLIDARISER AVEC LUI

Paris, 12 octobre. — Le général Grazioli est arrivé à Fiume pour discuter avec d'Annunzio.

D'après le « Daily Mail », ces négociations auraient échoué, le dictateur ne voulant rien entendre. Ses troupes, paraît-il, fraternisent avec les troupes assiégeantes et les vivres ne manqueront point.

Cependant, des renseignements qui nous parviennent d'une autre source permettraient d'affirmer que l'enthousiasme qu'on se plaît à attribuer aux soldats fiumains tient davantage du théâtre que de la réalité. Les guerriers de d'Annunzio se soucieraient assez peu de se battre.

LES TROUPES NE MARCHENT PAS

Néanmoins, le gouvernement ne parvient pas à imposer ses volontés. Le général Ceccherini, qui commandait récemment le corps d'armée de Florence se serait rendu à Fiume après avoir lancé une proclamation et aurait pris le commandement de la ville.

Cet état de rébellion prolongée devient un danger pour le pays tout entier

En effet, d'Annunzio et ses hommes refusent de quitter Fiume, et, d'autre part, l'armée et la marine ne veulent pas les y contraindre, malgré les ordres reçus.

LE ROI PARLE D'ABDIQUER

Aussi le bruit court-il que le roi serait résolu à abdiquer plutôt que de prendre la responsabilité d'un pareil état d'anarchie.

L'ACCORD AVEC L'ANGLETERRE

On annonce de Rome que M. Tittoni a eu avec l'ambassadeur d'Angleterre une conversation au cours de laquelle toute équivoque a été éclaircie ; on a constaté avec une satisfaction réciproque l'intime et cordiale collaboration ces deux pays pour la solution des problèmes de la paix.

Le droit des récupérés à l'indemnité de démobilisation

Très fréquemment, nous sommes consultés par des jeunes gens restés en pays envahi et appelés sous les drapeaux depuis l'armistice, qui ont été libérés en même temps que leur classe d'âge, après avoir accompli quelques mois de service. Ces jeunes gens désirent être fixés sur leurs droits à l'indemnité de démobilisation.

On ne peut mieux faire pour les renseigner que de se reporter aux textes de la loi du 22 mars et du décret du 27 mars 1919.

L'article 1er de la loi prévoit une indemnité fixe de 250 francs en faveur de tout militaire des armées de terre ou de mer servant ou ayant servi au titre français, à condition d'avoir trois mois de service effectif entre le 2 août et la date de la signature de la paix. Cette disposition est reproduite presque textuellement par l'article 1er du décret.

Certains dépôts ont cru devoir ergoter sur le sens qu'il faut attacher aux termes « date de la signature de la paix ». A notre point de vue — et ceci nous paraît confirmé par les différentes opinions émises à ce sujet notamment au Parlement, — il faut entendre par « date de la signature de la paix » le jour de la promulgation du décret portant cessation des hostilités, décret qui sera publié d'ici peu. Par conséquent, les jeunes gens dont il s'agit ont tous accompli leur service pendant la période dont parle l'article 1er de la loi de 22 mars 1919. Ils sont donc fondés à réclamer le paiement de l'indemnité fixe de démobilisation, s'ils ont accompli au moins trois mois de service. Aussi, leur conseillons-nous s'ils n'ont pas touché ladite indemnité lors de leur libération, de déposer à la Mairie de leur résidence une demande régulière qu'ils pourront rédiger sur les imprimés « ad hoc » que possèdent les Mairies. Ceux qui rencontreraient des difficultés de la part de l'autorité militaire compétente pour le paiement devraient, selon nous en référer au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre, à Paris.

Il ne saurait, toutefois, être question pour eux de primes mensuelles. Les dites primes ne sont, en effet, payables que si les intéressés ont satisfait aux obligations du service actif imposées par la loi du 7 août 1913, c'est-à-dire trois ans.

5 bandits s'évadaient de la Prison de Lille

LEUR TENTATIVE AVORTA

L'un d'eux, le Boche assassin Stierling, se blessa grièvement.

Ce fut une scène dramatique de Cinéma vécue, qui se déroula hier dimanche matin aux abords du Palais de Justice de Lille.

Il était environ neuf heures, quand les gardiens de la maison d'arrêt, laquelle flanque le Palais, constatèrent que cinq détenus s'étaient évadés de leur prison.

L'alarme fut donnée et on se mit à la recherche des fuyards, qu'on aperçut bientôt juchés sur une plate-forme accolée au mur de clôture de la prison du côté de la rue des Prisons.

Le but des fugitifs était évident. Ils allaient sauter dans la rue de la hauteur des cinq mètres du mur.

Sortant précipitamment de la maison d'arrêt, les gardiens ameutèrent le quartier par leurs cris de : « Arrêtez-les ! Arrêtez-les ! »

Au même instant, deux des fuyards sautaient le mur.

L'un d'eux, qui n'était autre que le boche Stierling, auteur de l'assassinat de la bouchère de Marcq-en-Barœul, resta inanimé sur le pavé. En touchant le sol, il avait trébuché lourdement et était tombé tête première. On le ramassa littéralement assommé et grièvement blessé.

Son compagnon d'évasion, le nommé Marcel Ouvry, de la bande des « Vitriniers », avait eu plus de chance. Il avait pris le pas de course et filait par la rue Comtesse, le quai de la Basse-Deûle et la rue de Gand.

Ses poursuivants, les gardiens de prison et les agents de police qui s'étaient joints à eux, le rattrapèrent pourtant, et, rue des Canonniers, ils lui mirent la main au collet.

Avec tous les honneurs en usage en ce cas, il fut ramené à la maison d'arrêt où il alla rejoindre au cachot les trois premiers qui s'étaient laissés cueillir sur la plate-forme.

Quant au boche Stierling, on dut, en raison de son état, l'aliter à l'infirmerie de la prison.

Un aviateur survole les Courses de Longchamps

IL TOMBE AU MILIEU DE LA PELOUSE MAIS N'EST PAS BLESSE

Paris, 12 octobre. — Depuis quelque temps, certains aviateurs ont pris la fâcheuse habitude de venir survoler le champ de courses de Longchamps pendant la réunion.

Aujourd'hui, un aviateur, au grand effroi des habitués de la pelouse, déjà très garnie, est venu se poser sur la grande piste vers une heure et demie. Une dame est descendue de l'avion. L'aviateur, sous la menace des spectateurs, a repris son vol, mais à la hauteur du chemin de Longchamps, l'avion dont l'altitude n'était pas supérieure à une cinquantaine de mètres, vint s'écraser sur le sol, heureusement sans causer d'accident. Les gardes municipaux et les agents du service d'ordre arrivèrent immédiatement sur les lieux et s'empressèrent de dégager l'aviateur qui n'avait aucun mal, mais qu'on a dû protéger contre la foule.

L'« Officiel » publiera les procès-verbaux des Comités Secrets

Paris, 12 octobre. — Il y eut dix comités secrets. Ne confondez pas : chaque comité comprend plusieurs séances, et le procès-verbal le considère comme un seul acte. Il n'en est pas moins vrai que la matière représente au total quinze séances ordinaires, soit environ trois cents pages.

Actuellement, les comptes-rendus sténographiques sont sous scellés. M. Franklin-Bouillon, président de la Commission des affaires extérieures, les brisera, assisté de membres de cette Commission. Les documents sont déposés à la Chambre dans une armoire de fer. Il faut aussi que les documents diplomatiques de source étrangère évoqués au cours des débats soient communiqués par notre ministre des affaires étrangères aux puissances alliées, qui devront apprécier la possibilité de les livrer à la publicité.

Les orateurs ne seront pas autorisés à retoucher leurs discours. L'armoire contient non seulement le texte rétabli par les sténographes, mais les notes sténographiques elles-mêmes.

C'est mardi qu'aura lieu l'ouverture des scellés.

Le programme parlementaire de cette semaine

IL EST CHARGE

Paris, 12 octobre. — En semaine qui s'ouvre sera, à la Chambre des députés, particulièrement mouvementée et politiquement décisive.

Trois questions essentielles sont à l'ordre du jour : l'amnistie, la date et l'ordre des élections, la politique générale.

Dans quelles conditions vont avoir lieu ces discussions ? Il serait présomptueux de vouloir préjuger des sentiments et des décisions de l'assemblée.

Toutefois, on sait que la Chambre doit fixer mardi la date de discussion de l'interpellation Aubriot sur la politique générale. Si le président du Conseil déclare se tenir à la disposition de l'assemblée, nul doute que celle-ci ne se prononce pour un débat immédiat.

Dans ces conditions, l'amnistie ne viendrait qu'après, et ce n'est sans doute que jeudi que serait abordée la discussion sur l'ordre et la date des élections, de manière à en avoir terminé sur ce point samedi, ainsi qu'on le croit généralement dans les milieux parlementaires.

Le Sectionnement Electoral devant le Sénat

Paris, 12 octobre. — La Commission sénatoriale de la réforme électorale a décidé d'adopter sans modification le projet relatif au sectionnement voté par la Chambre.

M. Lérard a déposé son rapport en fin de séance : la discussion en viendra mardi.

Les grands raids aériens

POULET ENTREPRENDRA UN VOYAGE DE 20.000 KILOMETRES

Paris, 12 octobre. — L'aviateur Poulet a quitté l'aérodrome d'Issy-les-Moulineaux, à 8 h. 05 du matin avec son mécanicien Benoit, sur un avion Caudron, bi-moteur, à destination de Melbourne.

Poulet a reçu toutes les pièces officielles des autorités anglaises. Il espère arriver à Melbourne avant le 10 novembre, après avoir parcouru plus de 20.000 kilomètres.

La première escale du raid de Poul